



Sottens, le 4 juin 2021

Aux membres élu.e.s du Conseil communal
et aux membres élu.e.s de la Municipalité
de Jorat-Menthue

Convocation à l'installation des autorités communales

Mesdames les Conseillères communales, Madame la Conseillère municipale,
Messieurs les Conseillers communaux, Messieurs les Conseillers municipaux,

Lors des dernières élections communales, vous avez été élu.e.s membres des autorités communales de Jorat-Menthue pour la législature 2021-2026.

Dès lors, vous êtes convoqué.e.s pour l'installation des autorités le

Mardi 22 juin 2021 à 20h00
à la salle du Conseil à Sottens, route de Peyres-Possens 27

L'ordre du jour est le suivant :

1^{ère} partie, sous la présidence du Préfet :

- Assermentation des membres du législatif (Conseil communal)
- Assermentation des membres de l'exécutif (Municipalité)
- Nomination du Président et du Secrétaire au scrutin individuel à bulletin secret
- Adoption du procès-verbal séance tenante

2^e partie sous la présidence du Président qui sera élu :

- Nomination du Vice-président au scrutin individuel secret
- Nomination des scrutateurs et des suppléants au scrutin de liste
- Nomination des délégués aux associations intercommunales
- Nomination des commissions permanentes (gestion/finances/recours)

En raison des contraintes sanitaires en vigueur, le port du masque sera obligatoire. Dans le but de rendre à cette séance toute la solennité requise, Monsieur le Préfet se permet d'attirer votre attention afin que les tenues vestimentaires soient adaptées.

Joëlle Braillard, greffe municipal

Copie à :

- Monsieur le Préfet
- Président du Conseil communal
- Secrétariat Conseil communal